

Durée de la procédure : **10'**

ÉTAPES DU PARAMÉTRAGE DE LA COTISATION USPA EN DSN

PARTIE 1 : RÉCUPÉRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE

PARTIE 2 : VÉRIFICATION DU MODULE

PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE PAR DÉFAUT

PARTIE 4 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE SPÉCIFIQUE

Section 1 : Recherche de l'organisme et du code DUCS

Section 2 : Paramétrage organisme

Section 3 : Paramétrage DSN

PARTIE 5 : DANS LA DSN

Section 1 : Maille agrégée

Section 2 : Maille nominative

Nous vous informons que depuis la période d'emploi de janvier 2024 (dépôt DSN au 5 ou au 15 février 2024), la cotisation syndicale USPA est déclarée en DSN.

Si vous êtes concernés, vous avez reçu un mail de la part d'AUDIENS/AGEPRO vous indiquant :

- L'intégration de la cotisation USPA en DSN.
- La mise à disposition des fiches de paramétrage sur Net Entreprises (avec les prévoyances Audiens).

Le présent document vous permettra d'effectuer les manipulations afin d'intégrer la cotisation syndicale USPA à la DSN. Ces différentes étapes sont à réaliser pour tous les dossiers concernés par cette cotisation.

Attention : la cotisation doit être présente sur les bulletins de paye pour qu'elle puisse être envoyée dans la DSN (il s'agit en principe du module **148720** « **COTISATION SYNDICALE USPA** »).

PARTIE 1 : RÉCUPÉRATION DE LA FICHE DE PARAMÉTRAGE

Dans un premier temps, vous devez récupérer la fiche de paramétrage mise à disposition par Audiens, elle vous donnera les éléments à renseigner dans Studio. Pour cela :

- 1.1. Connectez-vous sur votre espace de dépôt des DSN.
- 1.2. Cliquez sur « **Accéder aux fiches de paramétrage** ».

The screenshot displays the 'Historique des échanges' and 'Récapitulatif' sections of the XOTIS DSN interface. The 'Récapitulatif' section shows a table with columns for 'Déclarations non transmises', 'Déclarations rejetées', and 'Déclarations conformes'. Below this, the 'Dépôt d'un nouveau fichier' section includes a 'Choisir un fichier' button and a text input field containing 'service-paie@xotis.com'. The 'Services complémentaires' section lists various links, with the link 'Organismes complémentaires : Accéder aux fiches de paramétrage' highlighted by an orange oval.

1.3. Téléchargez la fiche de paramétrage des prévoyances AUDIENS (P0983).



Précisions : dans la fiche de paramétrage AUDIENS, la cotisation USPA fait une distinction entre « **Cadres et assimilés** » et « **ETAM** » mais la codification est identique. Dans Studio, le paramétrage est fait sur un module unique commun à tous les salariés, il ne sera donc pas nécessaire de renseigner les deux lignes pour l'envoi en DSN.

PARTIE 2 : VÉRIFICATION DU MODULE

Dans un second temps, il est nécessaire de vérifier le numéro de module sur lequel est calculée la cotisation syndicale USPA.

Par défaut, le module pré-paramétré est le suivant : **148720** « **COTISATION SYNDICALE USPA** ».

Identifiez le module de la cotisation syndicale USPA sur un bulletin de paye (format détaillé) ou sur un historique.

Exemple : Le module identifié est le module par défaut

138722	C.E.T. CADRE T1	1 065,00	0,140	-1,49	0,210	2,24
138736	C.E.T. CADRE T2	116,78	0,140	-0,16	0,210	0,25
138900	RET.COMPL. CADRE T1	1 065,00	3,930	-41,86	3,940	41,96
139250	RET.CADRE T2	116,78	8,640	-10,09	12,950	15,12
139500	APEC CADRE TB	116,78	0,024	-0,03	0,036	0,04
139640	APEC CADRE TA	1 065,00	0,024	-0,26	0,036	0,38
140070	PREVOYANCE CADRE	1 065,00	0,120	-1,28	1,620	17,25
140100	O.S.C. INTERM	1 181,78			0,140	1,65
141026	ASSURANCE CHOMAGE INTERMITTENT	1 181,78	2,400	-28,36	9,050	106,95
141030	MAJORATION CDD USAGE	1 181,78			0,500	5,91
142533	A.G.S. INTERMITTENT	1 181,78			0,200	2,36
146544	CONGES SPECIAUX	1 181,78			15,500	183,18
148720	COTISATION SYNDICALE USPA	1 181,78			0,500	5,91
149511	PARTICIPATION CONSTRUCTION	1 181,78			0,450	5,85
150070	FORMATION CONTINUE (Part légitime)	1 181,78			2,000	23,64
150080	FORMATION CONTINUE (Part convent)	1 181,78			0,100	1,18
150070	FORMATION CONTINUE (Part légitime)	1 181,78			0,500	5,91

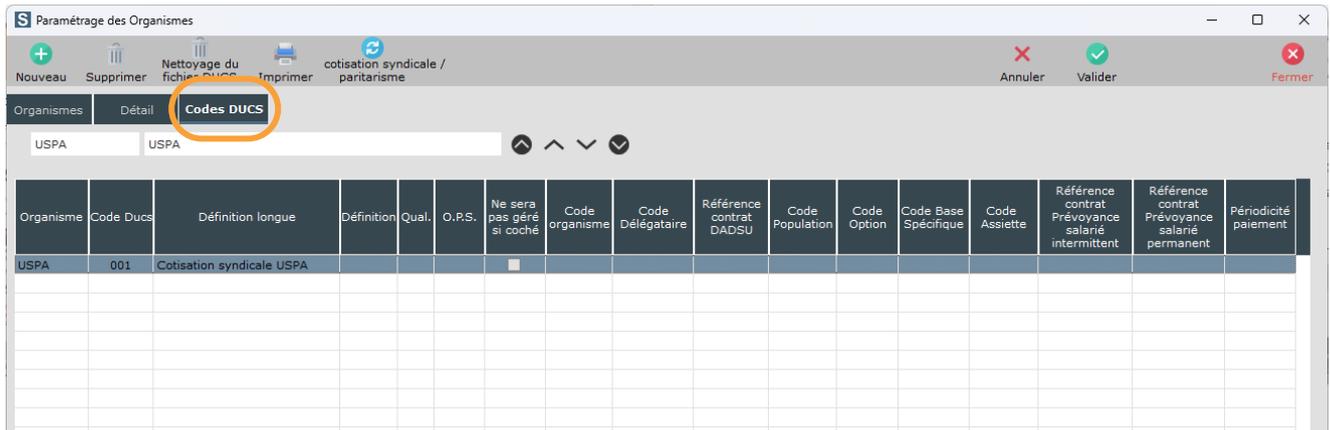
Exemple : Le module identifié est un module spécifique

138722	C.E.T. CADRE T1	1 065,00	0,140	-1,49	0,210	2,24
138736	C.E.T. CADRE T2	116,78	0,140	-0,16	0,210	0,25
138900	RET.COMPL. CADRE T1	1 065,00	3,930	-41,86	3,940	41,96
139250	RET.CADRE T2	116,78	8,640	-10,09	12,950	15,12
139500	APEC CADRE TB	116,78	0,024	-0,03	0,036	0,04
139640	APEC CADRE TA	1 065,00	0,024	-0,26	0,036	0,38
140070	PREVOYANCE CADRE	1 065,00	0,120	-1,28	1,620	17,25
140100	O.S.C. INTERM	1 181,78			0,140	1,65
141026	ASSURANCE CHOMAGE INTERMITTENT	1 181,78	2,400	-28,36	9,050	106,95
141030	MAJORATION CDD USAGE	1 181,78			0,500	5,91
142533	A.G.S. INTERMITTENT	1 181,78			0,200	2,36
147500	COTISATION SYNDICALE USPA	1 181,78			0,500	5,91
148511	CONGES SPECIAUX	1 181,78			15,500	183,18
149500	PARTICIPATION CONSTRUCTION	1 181,78			0,450	5,85
150070	FORMATION CONTINUE (Part légitime)	1 181,78			2,000	23,64

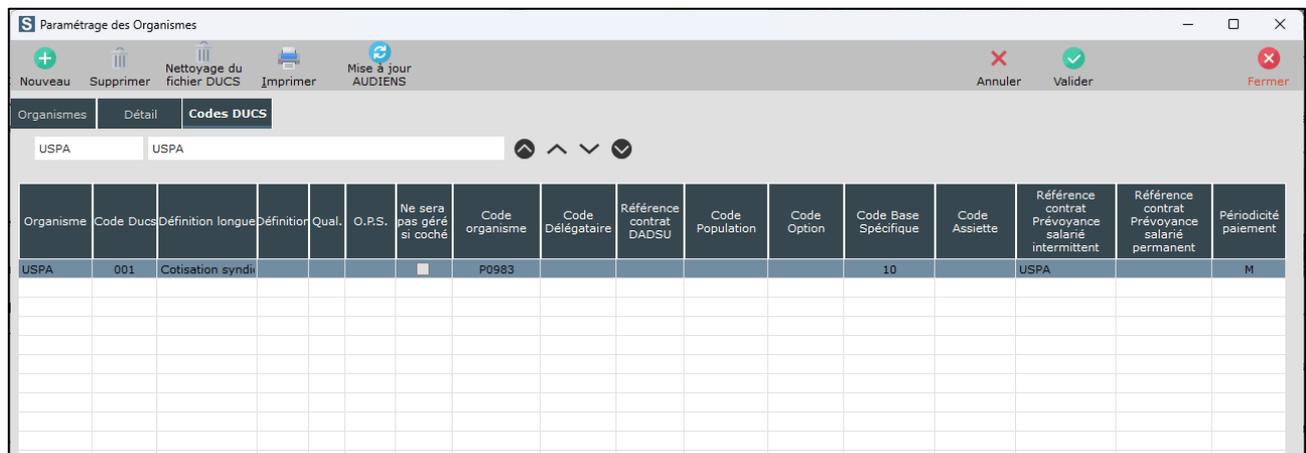
Dans cet exemple la cotisation syndicale USPA est paramétrée sur le module 147500.

PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE PAR DÉFAUT

Afin de paramétrer la cotisation USPA en DSN, rendez-vous dans le menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Organismes Sociaux** ». Sélectionnez l'organisme **USPA** et cliquez sur l'onglet « **Codes DUCS** ». *S'il n'est pas déjà existant, l'organisme USPA est créé automatiquement lorsque vous accédez au paramétrage des organismes sociaux.*



Cliquez ensuite sur le bouton **cotisation syndicale / paritarisme**. Les informations se mettront automatiquement à jour.



À l'information « **Mise à jour effectuée !** », cliquez sur le bouton **OK**. Vérifiez le paramétrage avec la fiche de paramétrage AUDIENS.



Cliquez sur le bouton **Fermer**.

⚠ Si le message suivant s'affiche : « La cotisation Syndicale ou Paritarisme USPA n'est pas active dans ce dossier, vous devez l'activer si vous êtes concernés ».

Cela signifie que le module de la cotisation USPA n'est pas activé. Afin de l'activer, dans le menu de Studio cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ». Entrez le numéro de module **1487** et positionnez-vous sur le module **1487/20 « COTISATION SYNDICALE USPA »**. Dans la colonne « **Actif** » sélectionnez « **Oui** » (pour information, une fois validé le « **Oui** » ne sera plus affiché).

Date dernière modification du Noyau : 31/01/2024

Accès au module: 1487

Ok	Mod	Libellé	Ty	Valeur Taux	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif
	1487	COTISATION SYNDICALE	M	0,5000				CONGES SPEC				Non
	1487	COTISATION SYNDICALE SPT	M	0,5000				GRISS PAT	COTIS SYNDI			Non
	1487	20 COTISATION SYNDICALE USPA	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	30 COTISATION SYNDICALE UPC PUB	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1488	REGUL. CONGES SPECTACLES	M	0,2500				CONGES SPEC				Non

Attention : si vous avez déjà effectué des bulletins sur la période à déclarer sans que ce module soit actif, vous devrez les recalculer car la cotisation n'est pas présente sur les bulletins.

PARTIE 4 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE SPÉCIFIQUE

Le module identifié n'est pas celui paramétré par défaut.

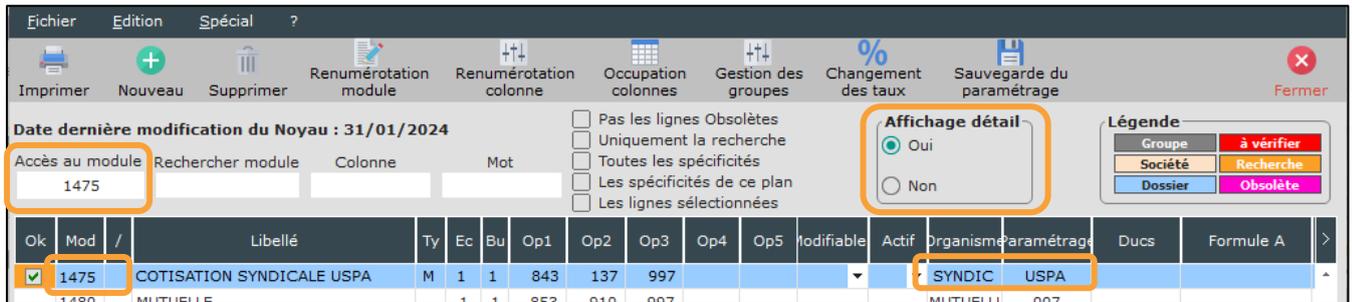
Section 1 : Recherche de l'organisme et du code DUCS

Dans le plan de paye, vérifiez dans quel organisme la cotisation syndicale USPA est déclarée. Au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ».

Indiquez le numéro du module dans le champ « **Accès au module** » puis dans l'option « **Affichage détail** » cliquez sur « **Oui** ». Notez ce qui est renseigné dans les colonnes « **Organisme** » et « **Paramétrage** ». Fermez le plan de

paye par le bouton .

Exemple : La cotisation syndicale USPA est sur le module 147500



Ok	Mod	/	Libellé	Ty	Ec	Bu	Op1	Op2	Op3	Op4	Op5	Modifiable	Actif	Organisme	Paramétrage	Ducs	Formule A
<input checked="" type="checkbox"/>	1475		COTISATION SYNDICALE USPA	M	1	1	843	137	997					SYNDIC	USPA		

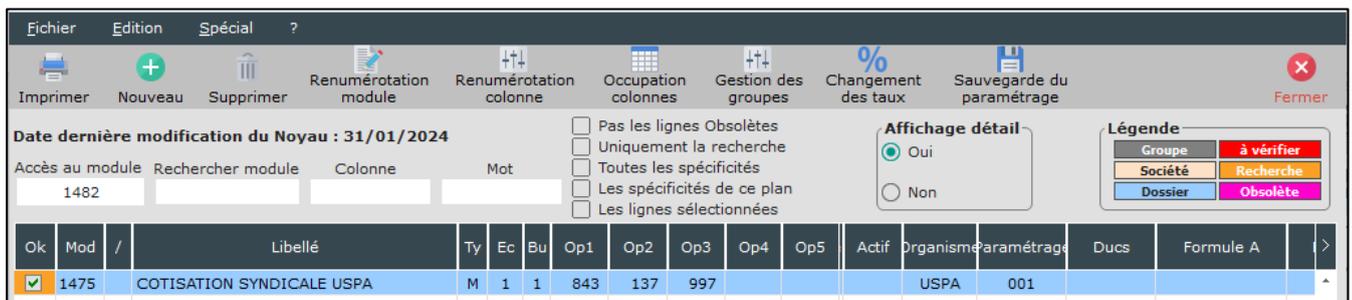
Dans cet exemple, la cotisation syndicale est déclarée dans l'organisme SYNDIC et sous le code USPA.

Pour des raisons de déclaration en DSN, il faut impérativement que la colonne « **Organisme** » et la colonne « **Paramétrage** » soient les mêmes que celles indiquées sur le module par défaut **1487/20** « **COTISATION SYNDICALE USPA** ».

Positionnez-vous sur votre module spécifique (147500 dans notre exemple).

Dans la colonne « **Organisme** » saisissez **USPA**.

Dans la colonne « **Paramétrage** » saisissez **001**.



Ok	Mod	/	Libellé	Ty	Ec	Bu	Op1	Op2	Op3	Op4	Op5	Modifiable	Actif	Organisme	Paramétrage	Ducs	Formule A
<input checked="" type="checkbox"/>	1475		COTISATION SYNDICALE USPA	M	1	1	843	137	997					USPA	001		

Cliquez sur le bouton  et à la question « **Mise à jour des fichiers ?** » cliquez sur .

Section 2 : Paramétrage organisme

L'organisme étant devenu l'organisme paramétré par défaut, il convient de suivre les étapes indiquées dans « **PARTIE 3 : PARAMÉTRAGE DSN – MODULE PAR DÉFAUT** ».

Section 3 : Paramétrage DSN

Pour que la déclaration de la cotisation USPA soit correctement effectuée, indiquez le module spécifique sur lequel elle est calculée.

Pour cela, sur la fenêtre de la DSN, cliquez sur l'onglet « **Paramètres** ».

Veillez préparer l'imprimante avec du papier blanc

Mois 1 + - Année 2024 + -

Type DSN Standard

Phase DSN Phase 3

Nature DSN 01 DSN mensuelle

Type DSN 01 Déclaration normale

Type traitement Test Blocs de versement Oui

Pré-Contrôle DUCS Oui Calcul exonération Non

Déclarer les blocs annuels Non BOETH annuelle Non

Edition de l'état des charges Non CSA annuelle Non

Régularisation du PAS Non Solde TAPPR Non

du Salarié No au Salarié No zzzzzzzzz

Type de sortie

Impression Affichage Pdf

Répertoire des DSN C:\Users\Agnès\Desktop\

Fichier d'export DSN_TEST 2024_TEST EXO BIS_2024_01

Répertoire

Cliquez sur le bouton  , la seconde page de paramétrage apparaît. Cliquez dans l'onglet **Modules syndicat, paritarisme et divers** . Dans le champ « **Module Cotisation Syndicale à l'USPA** », indiquez le numéro

de votre module spécifique (par défaut le module paramétré est 148720). Cliquez sur le bouton  pour mémoriser la modification.

Exemple : Le module spécifique pour la cotisation syndicale USPA est le 147500

Paramétrage des Modules

✓ Valider ✗ Fermer

Général **Modules syndicat, paritarisme et divers**

Module Cotisation Syndicale au SPI	148701	Module(s) de Droit d'auteur	
Module Cotisation Syndicale à l'USPA	147500	Module(s) de Droit de doublage	125097,125098
Module Cotisation Syndicale à l'UPCPUB	148730	Module(s) de Droit de rediffusion	120549,120550,120551
Module Cotisation Paritarisme FCAP EAC	151220		
Module non utilisé			
Module non utilisé			
Module non utilisé			

PARTIE 5 : DANS LA DSN

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une prévoyance, les consignes données par AUDIENS prévoient que la cotisation syndicale USPA doit être déclarée en DSN de la même façon qu'une prévoyance.

Dans la DSN, la cotisation syndicale USPA est déclarée sous le code organisme de la prévoyance AUDIENS (P0983).

DUCS Organisme USPA				
Période : 01/2024				
001	Cotisation syndicale USPA	1 181,78	0,500	5,91
Nombre de lignes : 1				5,91
			Montant du règlement	5,91
Banque : TOTO / NSMBFRPPXXX / FR7630788001000860044000782			Mode de paiement	Prélèvement SEPA

Section 1 : Maille agrégée

L'affiliation à la cotisation syndicale USPA est envoyée dans le bloc **S21.G00.15** « *Adhésion prévoyance* ».

Le montant du versement est envoyé dans le bloc **S21.G00.20** « *Versement organisme de protection sociale* » et dans le bloc **S21.G00.55** « *Composant du versement* ».

Section 2 : Maille nominative

Pour chaque salarié et pour chaque bulletin dans lequel elle est calculée, la cotisation syndicale USPA est déclarée via les blocs :

- **S21.G00.70** « *Affiliation prévoyance* »,
- **S21.G00.78** « *Base assujettie* », dont le code de base assujettie est valorisé à **31** « *Éléments de cotisation Prévoyance, Santé, retraite supplémentaire* »,
- **S21.G00.79** « *Composant de base assujettie* » dont le type de composant est valorisé à **10** « *Salaires brut prévoyance* »,
- **S21.G00.81** « *Cotisation individuelle* ».